

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES AVANT-MONTS

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU DE MURVIEL LES BÉZIERS PAR DÉCLARATION DE PROJET

Par arrêté n°164-2019 en date du 4 juin 2019, le Président de la Communauté de Communes Les Avant-Monts a ordonné l'ouverture d'une enquête publique du lundi 1er juillet 2019 au vendredi 2 août 2019 inclus, sur la mise en compatibilité du PLU de Murviel-Lès-Béziers par déclaration de projet, sous la responsabilité de Madame PARIZEL Magali, Responsable du service Urbanisme et Aménagement du Territoire de la Communauté de Communes Les Avant-Monts et, a qui toutes informations sur le dossier pourront être demandées.

Monsieur Jean-Pierre BRACONNIER, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par le magistrat délégué par madame la Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier.

1- Le dossier de mise en compatibilité du PLU de Murviel-Lès-Béziers par déclaration de projet sera accompagné d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur

Les documents de ce dossier seront déposés et tenus à la disposition du public pendant la durée de l'enquête, du lundi 1er juillet 2019 au vendredi 2 août 2019 inclus,

\* En mairie de MURVIEL LES BEZIERS

- du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 14h à 18h,

- le vendredi de 8h à 12h,

- à l'exception des dimanches et des jours fériés, et du jour de clôture de l'enquête, où la permanence, et l'enquête, clôtureront à 12h.

\* En Communauté de Communes Les Avant-Monts,

- du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h,

- à l'exception des dimanches, des jours fériés et du jour de clôture de l'enquête, où la permanence, et l'enquête, clôtureront à 12h en mairie de MURVIEL LES BEZIERS

Le dossier sera consultable sur le site internet de la Communauté de Communes Les Avant-Monts [www.avant-monts.fr](http://www.avant-monts.fr)

Lien : Cadre de vie – Urbanisme – Enquête Publique

Madame Magali PARIZEL, Responsable du service Urbanisme et Aménagement du Territoire de la Communauté de Communes Les Avant-Monts pourra être contactée au 04 67 36 07 51

Le public pourra faire part de ses observations :

- sur les registres ouverts à cet effet en mairie de MURVIEL LES BEZIERS et à la Communauté de Communes Les Avant-Monts,
- ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur en Communauté de Communes Les Avant-Monts, à l'adresse suivante : ZAE L'Audacieuse, 34480 MAGALAS,
- ou encore à l'adresse mail suivante [urbanisme@avant-monts.fr](mailto:urbanisme@avant-monts.fr), en indiquant dans l'objet « enquête publique portant sur la mise en compatibilité du PLU de Murviel-Lès-Béziers par déclaration de projet »

2- Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de Murviel-Lès-Béziers pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

• Jeudi 4 juillet 2019 de 9h à 12h,

• Jeudi 11 juillet 2019 de 14h à 17h,

• Vendredi 2 Août 2019 de 9h à 12h.

3- Un avis au public sera publié par les soins de la Communauté de Communes Les Avant-Monts, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département de l'Hérault

L'avis au public fera également l'objet d'une publication par voie d'affiches afin de lui assurer la plus large diffusion

Il sera affiché, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, sur les lieux suivants

- Panneau d'affichage situé au niveau du siège de la communauté de communes Les Avant-Monts,
- Mairie - Hôtel de ville place Georges Clémenceau 34490 MURVIEL LES BEZIERS,

• Au centre de ville au n°14 rue Georges Durand 34490 MURVIEL LES BEZIERS,

• A l'entrée de la zone les Ouribels, 25 avenue de la République (sur les lieux concernés par la D

• Il sera, en outre, mis en ligne sur le site internet de la communauté de communes Les Avant-Monts ([www.avant-monts.fr/](http://www.avant-monts.fr/)) et sur le site internet de la Commune de Murviel-Lès-Béziers ([www.murviel-les-beziers.fr](http://www.murviel-les-beziers.fr)) quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci

4- A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête mis à sa disposition seront clos par le commissaire enquêteur.

Ce dernier rencontrera le responsable de projet dans un délai de huit jours à compter de la réception du registre d'enquête et des documents annexés, et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse, en l'invitant à produire, dans un délai de quinze jours, son mémoire en réponse

Dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur adressera, au Président de la Communauté de Communes Les Avant-Monts, le dossier d'enquête, les registres ainsi qu'un rapport et, dans une présentation séparée, ses conclusions motivées, cela en 3 exemplaires papiers et 1 exemplaire au format PDF

Le commissaire enquêteur transmettra simultanément une copie du rapport et de ses conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif de Montpellier

Le rapport et les conclusions motivées seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes Les Avant-Monts, à la ZAE L'Audacieuse – 34480 MAGALAS ainsi qu'au maire de Murviel-Lès-Béziers, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public

Le rapport et les conclusions motivées seront également consultables sur le site internet de la Communauté de Communes Les Avant-Monts à l'adresse suivante [www.avant-monts.fr](http://www.avant-monts.fr), cadre de vie, urbanisme, enquête publique. L'ensemble de ces documents seront consultables pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête

5- A l'issue de l'enquête publique, la mise en compatibilité du PLU de Murviel-Lès-Béziers par déclaration de projet, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumise au Conseil Communautaire de la communauté de communes Les Avant-Monts pour prononcer l'intérêt général à la déclaration de projet et pour adopter la mise en compatibilité du PLU

6- Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête

7- Un accès gratuit au dossier est par ailleurs garanti sur un poste informatique auprès de Madame Magali PARIZEL, Responsable du service Urbanisme et Aménagement du Territoire de la Communauté de Communes Les Avant-Monts

8- L'information de la décision de dispense d'évaluation environnementale après examen au cas par cas, en application de l'article R.104-28 du Code de l'Urbanisme, sur la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du Plan Local de l'Urbanisme (PLU) de Murviel-Lès-Béziers (3 relative à la restructuration économique d'entrée de ville sur le secteur « Les Ouribels », en date du 21 janvier 2019, est jointe au dossier

9- Une copie du rapport et des conclusions de Monsieur Jean-Pierre BRACONNIER, commissaire enquêteur, sera communiquée par le Président de la communauté de communes Les Avant-Monts au Préfet

10- Monsieur le Président de la communauté de communes Les Avant-Monts, Monsieur le Maire de Murviel-Lès-Béziers et Monsieur le commissaire enquêteur, sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté

Le Président de la Communauté de Communes Les Avant-Monts  
M. BOUTES Franc